

Questions concernant le Comité permanent

RAPPORT DU PRESIDENT

1. Introduction

Depuis la huitième session de la Conférence des Parties, à Kyoto, Japon, le Comité permanent s'est réuni à Lausanne (juin 1992), Washington (Mars 1993), Bruxelles (septembre 1993) et Genève (mars 1994). Compte tenu du programme de travail imparti au Comité permanent pour cette période, en particulier la révision des critères d'amendement des annexes à la Convention, les réunions ont été très suivies et ont eu un nombre de participants en augmentation, principalement des observateurs envoyés par les Parties. Durant toute cette période, les ONG ont porté une attention considérable à la Convention. L'ampleur des réunions et l'intérêt des ONG suscitent un certain nombre de réflexions qui sont exposées ci-dessous.

Le Comité permanent peut être très fier d'avoir su mettre en oeuvre les processus nécessaires pour réaliser les études requises par la Conférence des Parties. Nous pouvons nous féliciter de ce que l'examen des critères, en particulier, ait abouti à un projet de résolution digne d'être débattu à cette neuvième session de la Conférence des Parties. Si, en tant que Parties individuelles, nous pouvons être en désaccord en ce qui concerne certains aspects du projet de résolution qui résulte de nos travaux, nous présentons le projet en sachant que les Parties à la Convention ont eu largement l'occasion de prendre part à son élaboration, et que le Comité permanent et les Comités pour les plantes et pour les animaux ont pleinement participé dans sa formulation.

Il va sans dire qu'une grande partie du travail a échoué au Secrétariat. Au nom du Comité permanent, je tiens à exprimer ma gratitude et mes remerciements au personnel du Secrétariat pour son engagement, son travail, son appui et son assistance de chaque instant. Le secrétaire général a veillé scrupuleusement à ce que le Secrétariat fournisse tout l'appui nécessaire et réponde adéquatement et pleinement aux besoins des Parties représentées par le Comité permanent. Le Secrétariat n'a ménagé ni son temps, ni son assistance et j'ai pu constater par moi-même qu'il sert excellemment les intérêts de la Convention et des Parties.

2. Les grandes questions

Un certain nombre de questions importantes ont été portées à l'attention du Comité permanent par la Conférence des Parties à sa dernière session; ces questions ont constitué l'essentiel du travail du Comité. En outre, plusieurs questions sont apparues au cours des deux dernières années, s'ajoutant à la charge de travail du comité. Toutes ont fait l'objet de rapports ou de projets de résolutions soumis à la neuvième session de la Conférence des Parties, aussi me contenterai-je ici de les commenter brièvement.

2.1 Révision des critères

Comme on pouvait s'y attendre, cette activité s'est révélée difficile et sujette à contestation. A sa huitième session, la Conférence des Parties a décidé de faire participer l'UICN à l'étape initiale de la révision; le Secrétariat a donc établi un contrat en ce sens. Il convient de rendre hommage ici à la démarche compétente et professionnelle de l'UICN, et à la contribution très importante que cette organisation a apportée,

dépassant les termes de son contrat, notamment en fournissant des avis au Comité permanent et en vérifiant la validité des nouveaux critères en les appliquant à certaines espèces inscrites aux annexes. Au cours du processus, l'UICN a fait l'objet de vives critiques de différents milieux du fait des différentes conceptions sur ce que devraient impliquer les nouveaux critères. L'UICN a supporté les critiques et il faut lui en rendre hommage car ses spécialistes ont agi de bonne foi et dans l'intérêt de la Convention.

La révision des critères a donné lieu à un événement unique, sans précédent dans les annales de la Convention: une réunion commune du Comité permanent et des Comités pour les plantes et pour les animaux, tenue à Bruxelles en septembre 1993. Je tiens à saluer l'esprit de coopération et l'efficacité dont les présidents des comités ont fait preuve lors de cette réunion et tout au long du processus de révision des critères, et l'engagement profond qu'ils ont manifesté aux côtés du Comité permanent.

La révision elle-même n'aurait pas pu être entreprise sans la contribution financière importante reçue d'un certain nombre de Parties, notamment le Japon et les Etats-Unis d'Amérique. La Commission européenne a accueilli la réunion commune à Bruxelles et mérite la gratitude des Parties, de même que tous les donateurs.

2.2 Révision des résolutions de la Conférence des Parties

Le Comité permanent avait au départ le choix entre réécrire intégralement les résolutions adoptées au cours des huit dernières sessions de la Conférence des Parties, ou adopter la démarche plus prudente de regrouper les résolutions par sujet, les réviser de manière à en supprimer les parties faisant double emploi, et les refondre. Le Comité permanent n'a pas oublié que chaque résolution, à chaque session, a nécessité un travail approfondi et que les textes ont été formulés à l'issue de débats ardues et résultent parfois de compromis. Il a donc estimé que les Parties souhaiteraient retrouver la trace des anciens libellés dans les résolutions refondues.

Le personnel du Secrétariat a dû assumer la quasi totalité de la charge de travail découlant de cette activité. Sa méticulosité dans l'accomplissement cette tâche doit être reconnue.

2.3 Commerce illicite de corne de rhinocéros et de parties de tigre

Après la session de Kyoto, le Comité permanent a examiné la question du commerce illicite de la corne de rhinocéros, considérant qu'elle nécessitait une attention particulière. Si, initialement, l'accent avait été mis sur les problèmes de lutte contre la fraude dans les Etats de l'aire de répartition, l'intérêt s'est par la suite reporté sur les pays consommateurs. Le comité a rapidement pris conscience de la situation précaire des sous-espèces de tigres en Asie et du fait que leurs populations sont dans une

situation plus vulnérable encore que celle des rhinocéros. Les deux espèces ont été considérées conjointement car les parties de tigre et celles de rhinocéros sont utilisées par les mêmes marchés de la médecine orientale.

Les pressions exercées sur les Etats consommateurs traditionnels de l'Asie du NE par le Comité permanent au nom de toutes les Parties, par certaines Parties agissant unilatéralement – à titre individuel – et par les ONG ont fait évoluer la position des gouvernements des pays consommateurs, les amenant à modifier leur législation interne de manière à pouvoir contrôler la détention des stocks de spécimens de tigre et de rhinocéros, à rendre l'exportation illicite et à renforcer les moyens légaux et matériels de lutte contre la fraude. Le Comité permanent est conscient que le braconnage des rhinocéros et des tigres se poursuit dans les Etats des aires de répartition de ces espèces et reconnaît que des efforts supplémentaires doivent être faits pour maîtriser le commerce illicite. La neuvième session de la Conférence des Parties devra débattre de façon constructive toutes les options et aspects de la conservation des rhinocéros et du tigre.

2.4 Finances

Le secrétaire général et le Secrétariat ont contrôlé strictement la gestion des budgets depuis la dernière session de la Conférence des Parties, améliorant ainsi progressivement la situation budgétaire. Le Comité permanent attire l'attention de la Conférence des Parties sur cette amélioration et loue la gestion responsable qui est à l'origine de cette amélioration.

Outre les grandes questions évoquées ci-dessus, le Comité permanent a abordé plusieurs thèmes persistants, notamment la mise en application de la Convention par certaines Parties (Italie, Thaïlande, Colombie, Grèce, Indonésie et Népal), la création d'un réseau de lutte contre la fraude et l'autorisation de projets spéciaux administrés par le Secrétariat.

3. Gestion du Comité permanent

Au cours des deux dernières années, l'intérêt porté aux travaux du Comité permanent s'est considérablement accru. La participation aux sessions du Comité s'est élargie, exerçant une pression considérable sur le Secrétariat qui doit répondre aux besoins d'un nombre croissant d'observateurs envoyés par les Parties et fournir les locaux et les services nécessaires. A Lausanne, en juin 1992, la 28^e session du Comité permanent comptait 10 observateurs; cette année, à Genève, au moins 26 Parties avaient envoyé des observateurs – parfois cinq ou six – à la 31^e session. En tout, le président a enregistré la présence de quelque 76 participants au début de la session mais un nombre indéterminé d'autres représentants de Parties ont participé à une partie de la session. Il s'agissait presque d'une mini-Conférence des Parties!

L'intérêt pour les travaux du Comité permanent était manifestement lié aux grandes questions du moment – la révision des critères, la conservation des rhinocéros et du tigre et l'application de la Convention par certains Etats. Reste à savoir si cet intérêt et ce degré de participation se maintiendront après la neuvième session. Cela dépendra dans une certaine mesure des tâches qui seront assignées au Comité permanent à Fort Lauderdale. A mon avis, lorsque les Parties examineront les budgets du Secrétariat et du Comité permanent pour la prochaine période, elles

devraient anticiper une charge de travail similaire. Le rythme des changements économiques et sociaux dans le monde et la nature des questions qui se posent au niveau de l'environnement, de la conservation et du commerce, exigent souvent que des décisions soient prises au nom de la Convention sans attendre la session suivante de la Conférence des Parties. Si le Secrétariat est placé en première ligne pour réagir, il est indispensable et approprié que le Comité permanent soit pleinement consulté et impliqué. Comme indiqué plus haut, au cours des deux années passées, le secrétaire général et son équipe ont respecté scrupuleusement le partage des rôles, communiquant avec le Comité permanent et son président et tenant compte de leurs avis et instructions formulés au nom des Parties.

D'autres questions ont été soulevées, qui nécessitent d'être portées à l'attention de la Conférence des Parties.

3.1 Ressources

Le budget approuvé pour le Secrétariat à la session de Kyoto était inadéquat, ne permettant pas au comité d'oeuvrer dans les trois langues officielles de la Convention. Le représentant francophone de l'Afrique au Comité permanent n'a pas pu jouer pleinement son rôle dans les débats du comité faute d'interprétation simultanée et parce que certains documents n'avaient pas été traduits en français. Le représentant du Panama, représentant suppléant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes, a lui aussi exprimé ses préoccupations au sujet de l'interprétation simultanée et de la traduction des documents. Le Secrétariat a fait tout ce qui était en son pouvoir pour résoudre les problèmes mais les moyens financiers ont été un facteur limitatif. Je demande instamment au Comité du budget de veiller à ce que des fonds adéquats soient prévus pour permettre à tous les représentants au Comité permanent d'être traités sur un pied d'égalité.

3.2 Observateurs des ONG

Le processus de révision des critères a attiré l'attention des ONG internationales, dont certaines ont formé des groupes de pression très actifs sur divers aspects de cette activité. Avant la 29^e session du Comité permanent, en mars 1993, plusieurs organisations ont demandé au président l'autorisation d'envoyer des observateurs afin de prendre part à la révision des critères. La résolution Conf. 6.1 et le règlement intérieur ne prévoient pas la présence aux sessions du Comité permanent d'autres observateurs que ceux représentant les Parties à la Convention. Toutefois, il fut décidé qu'une réunion informelle aurait lieu entre des membres du Comité permanent et des membres des ONG un soir à une heure dite, après l'achèvement des travaux du jour. La réunion informelle a été tenue par des membres du Comité permanent et les ONG sur une base volontaire et le temps disponible a été divisé également entre les ONG représentées. La première réunion fut l'occasion d'un échange de vues utile sur les questions du moment.

Ces réunions ont peu à peu revêtu une forme satisfaisante mais certains sujets de préoccupation sont apparus lors de réunions du même type tenues ultérieurement. Des documents présentés se révélèrent particulièrement offensants pour au moins un observateur d'une Partie.

Le Comité permanent n'a pas manqué de rappeler la nature et le mode de conduite de ces réunions informelles mais j'estime qu'il serait souhaitable que les ONG elles-mêmes prennent l'initiative d'élaborer un code de conduite et qu'elles reconnaissent que le privilège de participer aux travaux du Comité permanent pourrait leur être retiré si des documents offensants étaient à nouveau produits. Je recommande cette question à l'attention du prochain Comité permanent. Peut-être serait-il préférable d'organiser des réunions CP/ONG dans un cadre différent et de veiller à ce que les membres et les observateurs n'aient pas continuellement à relever au cours des réunions, les défis lancés par les groupes de pression.

3.3 Charge de travail du président

Les moyens de communication, dans la période récente, ont été fortement mis à contribution en raison de l'ampleur de la tâche impartie au Comité permanent. Un travail de cette nature exige un système de communication excellent et géré efficacement. Pour illustrer mon propos, je dirai qu'en ma qualité de président, j'ai dû envoyer environ 250 télécopies ces deux dernières années – en plus d'en recevoir et de traiter un certain nombre de lettres et de rapports provenant de toutes les parties du monde.

Le prochain Comité permanent devrait tenir compte de cette charge de travail quand il nommera son président et reconnaître qu'il sera nécessaire de mettre à sa disposition ou lui fournir des moyens de communication, un appui de secrétariat et des moyens financiers (tous assumés par le Gouvernement néo-zélandais depuis deux ans). Je dirai également qu'en raison de l'ampleur même des sessions du Comité permanent, le rôle de présider le comité devrait, si possible, être indépendant de celui de représenter une région. Une présidence neutre implique que la Partie qui représente la région assurant la présidence devrait être en mesure d'envoyer un deuxième représentant qui exprimerait les vues de la région indépen-

damment du président. Le président devrait avoir une maîtrise suffisante de la langue officielle la plus parlée par les membres du Comité.

4. Remerciements

Le Comité permanent a apprécié l'occasion qui lui a été offerte de participer à la célébration du 20^e anniversaire de la Convention à Washington en mars 1993. Ce fut un privilège que de rendre hommage aux pionniers de la Convention et de reconnaître quelques-uns des défis devant être relevés au cours des 20 prochaines années. J'ai également eu le plaisir de reconnaître au nom des 120 Parties que comptait alors la Convention, la contribution apportée à la CITES par le gouvernement dépositaire – le Gouvernement suisse, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, basé à Nairobi et par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui accueillait la conférence originelle de la Convention en mars 1973, qui a accueilli la 29^e session du Comité permanent et qui accueille aujourd'hui la neuvième session de la Conférence des Parties.

Pour terminer, j'adresse mes sincères remerciements aux membres du Comité permanent, notamment à ceux qui ont accompli leur deuxième ou troisième mandat et qui se retirent à présent, pour leur contribution, leur appui et leur assistance. Mes remerciements vont aussi à David Brackett qui nous a prodigué nombre de conseils avisés. Merci également à Sven Johansson, représentant de la Suède, et à Carol James, de la Trinité-et-Tobago, qui, récemment encore, assurait la vice-présidence du Comité. Le Japon, dernier pays hôte de la Conférence, se retire lui aussi du comité et je tiens à souligner sa contribution financière et technique continue à la Convention. A ceux qui continueront de siéger au comité – les représentants de la Thaïlande, de la Trinité-et-Tobago, du Sénégal, des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse, je dis merci et j'adresse mes meilleurs vœux – à eux-mêmes et à ceux qui vont bientôt se joindre à eux – pour la prochaine période de gestion des intérêts des Parties entre les sessions de la Conférence des Parties.

Le président:
Murray Hosking